

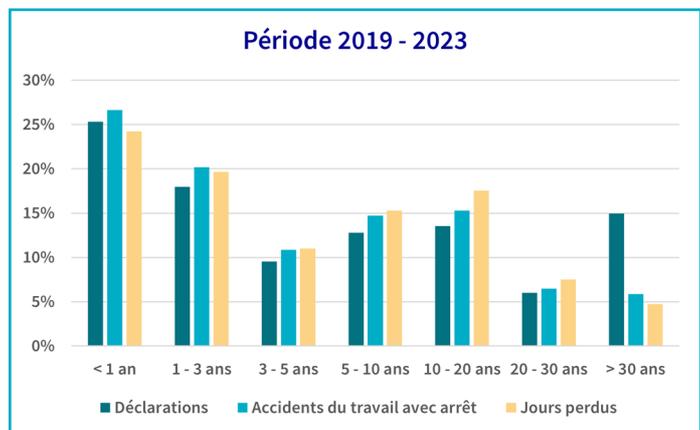
Les nouveaux travailleurs présentent-ils un risque accru d'accidents du travail ?

Pour répondre à cette question, une étude sur les accidents du travail en fonction de l'ancienneté a été menée chez AXA⁽¹⁾ sur la période entre 2019 et 2023.

Selon cette analyse, 25% des victimes d'un accident du travail sont des travailleurs ayant moins d'un an d'ancienneté. Ils constituent le plus grand groupe, suivi de près par le groupe qui compte entre 1 et 3 ans d'ancienneté (18 % sur cette période de 5 ans).

Près de la moitié des accidents du travail touche donc des travailleurs ayant moins de 3 ans d'ancienneté.

Un accueil approprié, la formation des nouveaux travailleurs et la désignation d'un parrain ou d'une marraine sont des éléments importants pour faire reculer les chiffres des accidents.



Les nouveaux travailleurs (moins d'un an d'expérience professionnelle) sont également largement représentés dans les statistiques nationales c-à-d. plus de 35% des accidents sur le lieu de travail.

Accidents sur le lieu de travail selon l'expérience professionnelle dans l'entreprise : évolution 2013 - 2022 (Rapport annuel Fedris)

Expérience professionnelle	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Moins d'1 an	28.4%	29.0%	30.1%	31.3%	32.8%	33.5%	33.5%	32.2%	33.9%	35.2%
1 à 5 ans	31.7%	31.1%	30.4%	29.0%	28.4%	28.3%	29.5%	30.8%	30.9%	29.9%
5 à 11 ans	18.6%	19.0%	19.1%	19.0%	18.7%	17.6%	16.5%	16.0%	15.5%	15.1%
11 à 21 ans	12.5%	12.4%	12.6%	12.9%	12.7%	13.3%	13.2%	13.3%	12.1%	12.1%
Plus de 21 ans	8.7%	8.5%	7.8%	7.8%	7.4%	7.3%	7.3%	7.6%	7.5%	7.7%

Il ressort d'une autre étude que l'ancienneté moyenne est de 11 ans. Si nous comparons l'expérience professionnelle avec la part dans les accidents du travail⁽³⁾, nous constatons que 80% des accidents du travail touchent des travailleurs ayant moins de 11 ans d'ancienneté.

Nous aboutissons à des conclusions similaires dans le portefeuille d'AXA Belgium. Néanmoins, nous ne pouvons pas perdre de vue les travailleurs chevronnés.

⁽¹⁾ Accidents sur le lieu de travail acceptés

⁽²⁾ Ancienneté et mobilité professionnelle en chiffres – Acerta

⁽³⁾ Rapport annuel Fedris

Les chiffres d'AXA en détail - analyse 2023

Une analyse plus poussée a été menée pour l'année 2023. Ici aussi, plus d'un quart des accidents survient parmi les travailleurs qui comptent moins d'un an d'ancienneté. Chez les ouvriers, 29% des victimes ont moins d'un an d'ancienneté.

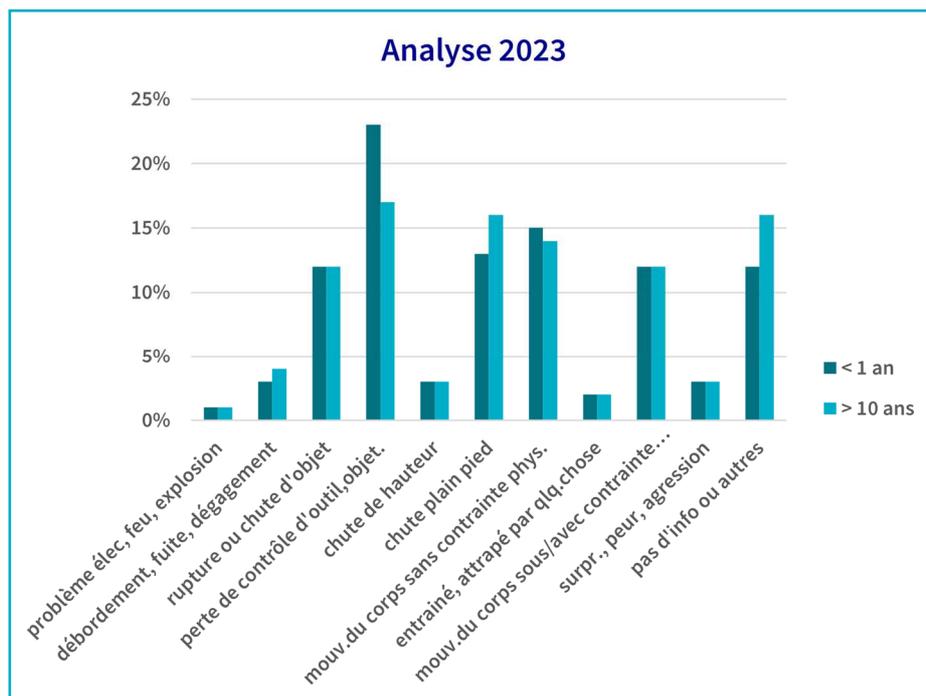
Les cinq principaux secteurs concernés par le portefeuille d'AXA sont les suivants :

1. Intérimaire
2. Commerce de détail
3. Construction
4. Commerce de gros
5. Restauration

Il est important de savoir que l'ancienneté des intérimaires est calculée sur base de l'ancienneté auprès de la même entreprise utilisatrice. La plupart des travailleurs temporaires ont des contrats à court terme. Cela souligne l'importance d'un bon accueil dans chaque entreprise utilisatrice.

Tant chez les nouveaux travailleurs que chez les travailleurs expérimentés (plus de 10 ans d'ancienneté, qui représentent 30% des accidents), nous constatons que les accidents sont surtout dus à la **perte de contrôle d'une machine**, à une **chute de plain-pied** et/ou à une mauvaise ergonomie (**faux mouvement**, par exemple manutentions manuelle).

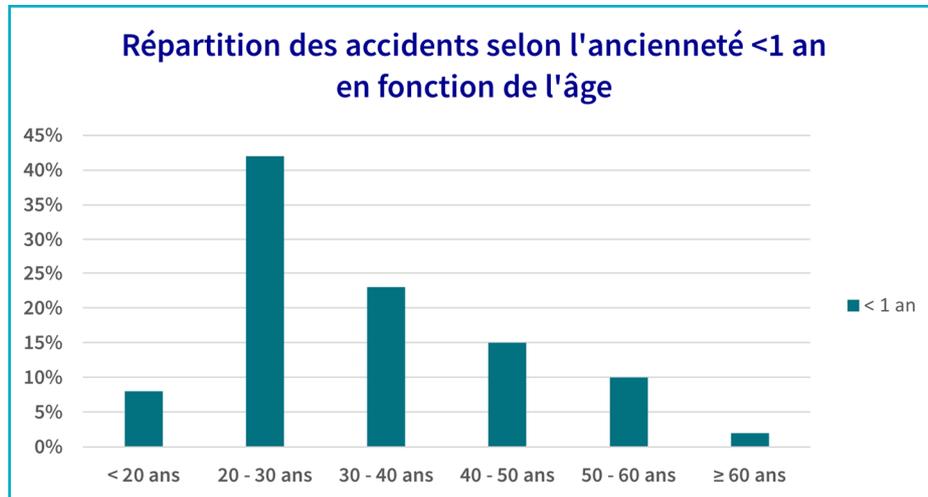
En ce qui concerne les causes, nous constatons 2 différences marquantes. Parmi les travailleurs inexpérimentés, le nombre d'accidents avec perte de contrôle d'une machine est beaucoup plus élevé, ce qui est souvent lié aux **moyens de transport internes** tels qu'un chariot élévateur ou un gerbeur, ainsi qu'aux machines et installations de l'entreprise. D'autre part, nous constatons plus d'accidents liés à des **chutes et trébuchements** chez les travailleurs plus expérimentés.



Nouveau travailleur n'est pas synonyme de jeune travailleur

Le graphique suivant indique que des travailleurs plus âgés peuvent également faire partie des nouveaux entrants. **12 % des nouveaux travailleurs qui sont victimes d'un accident du travail, ont plus de 50 ans** et plus d'un quart ont plus de 40 ans.

Près d'un tiers des nouveaux travailleurs ont moins de 25 ans, **ce qui signifie que dans la plupart des cas, ils sont victimes d'un accident du travail lors de leur première expérience de travail.** Presque la moitié des victimes a moins de 30 ans.



On en conclut rapidement que les jeunes travailleurs courent plus de risques que les travailleurs âgés, mais pas seulement. **Cette analyse indique clairement qu'une prévention ciblée est indispensable pour tous les nouveaux travailleurs.**

La prévention chez les nouveaux travailleurs

Accueil⁽⁴⁾

L'accueil de nouveaux travailleurs est une **obligation pour chaque employeur** et fait l'objet d'un **suivi par le/la conseiller·ère en prévention** pour les aspects sécurité, santé et bien-être au travail. Cet accueil implique également la désignation d'un parrain ou d'une marraine.

Le **parrainage ou le marrainage** est un accompagnement sur le lieu de travail dans le cadre duquel un collègue expérimenté (parrain ou marraine) aide un nouveau travailleur lors de son intégration pour l'acquisition de connaissances et d'aptitudes. Le parrain ou la marraine a une fonction de support. Il a de l'expérience dans l'organisation et la comprend. Il connaît les compétences qui sont importantes pour sa fonction. L'objectif ne peut être réellement atteint que si le parrain ou la marraine a suffisamment de temps pour accompagner son nouveau collègue. De plus, le nouveau travailleur aura le sentiment d'être chaleureusement accueilli si la relation avec le parrain ou la marraine est bonne, lui permettant ainsi de rester encore longtemps le point de contact.

Un document de suivi est établi comme fil conducteur. Tant le membre de **la ligne hiérarchique** désigné par l'employeur pour organiser l'accueil que le nouveau travailleur signent lorsqu'un sujet est finalisé. Il est ainsi possible de déterminer si les renseignements et instructions requis ont été fournis par le parrain/la marraine. C'est également aux managers qu'il revient de veiller au respect des instructions et de s'assurer que les travailleurs ont bien compris les renseignements et les mettent en pratique.

Il est important de s'arrêter sur le contenu de ce programme d'accueil au sein de votre propre entreprise, sur le temps véritablement accordé à l'accueil et à la formation du nouveau travailleur. Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'il peut également y avoir des différences culturelles et linguistiques. De plus, tous les termes utilisés au sein de l'entreprise et repris dans la description de fonction ou le jargon professionnel ne sont pas nécessairement clairs pour le nouvel entrant.

⁽⁴⁾ Contexte légal : Code livre I, Chapitre III, titre 2, Art. I.2-15. - Art. I.2-11. 9°

Voici une proposition de plan par étapes pour l'accueil et l'encadrement du nouveau travailleur :

1. Préparation de l'accueil
 - Fonction récente et description de fonction : celle-ci doit être rédigée clairement pour ne laisser planer aucun doute sur ce qu'une personne peut/ne peut pas faire.
 - Désignation du parrain/de la marraine.
 - Prévoir une brochure d'accueil, un règlement de travail, un projet de formation, des vêtements de travail et des EPI...
 - Informer les collègues.
 - Établir un programme, une liste de vérification assortie d'un calendrier : ce que le nouveau travailleur doit savoir/connaître, l'équipement nécessaire, les personnes à connaître.
2. Le premier jour de travail
 - Accueil général avec brochure d'accueil informative, visite guidée, rencontre du parrain/de la marraine, du/de la conseiller·ère en prévention, du service du personnel...
3. La première semaine
 - Rencontre d'autres collègues, de la direction.
 - Précision de la description de fonction.
 - Mesures concernant la sécurité, l'environnement et l'hygiène.
 - Faites preuve d'une vigilance suffisante pour qu'en cas d'activités à risque, les informations nécessaires concernant les équipements de protection et les procédures de sécurité soient suffisamment expliquées mais aussi comprises.
4. **Evaluation/feedback périodiques.**
5. Corriger le tir si nécessaire.

Une telle approche est non seulement nécessaire chez les nouveaux travailleurs mais aussi chez les travailleurs temporaires, ou les travailleurs qui sont mutés vers d'autres postes de travail ou à qui d'autres tâches sont attribuées. Les travailleurs qui reviennent après une longue absence peuvent reprendre prudemment le travail en suivant le plan par étapes .

Les nouveaux travailleurs sont une source d'inspiration

Les nouveaux entrants posent un regard neuf sur l'entreprise et les méthodes de travail en s'inspirant de leurs propres expériences. Ils peuvent dès lors être une source d'inspiration pour l'adaptation de la politique existante. C'est une réalité : le nouveau travailleur formule des suggestions pour rendre le travail plus sûr ou plus efficace. Demandez-lui son avis lors des moments de feedback périodiques.

Travailleurs expérimentés

Le deuxième groupe de travailleurs le plus souvent confrontés à des accidents du travail est celui des travailleurs qui font le même travail depuis des années.

Cette situation peut donner lieu à une attention réduite pendant l'exécution du travail, à un aveuglement professionnel, à de l'inattention, à un soin moindre apporté aux opérations voire à de l'indolence, ce qui provoque davantage d'incidents et d'accidents. En effet, quand tout se passe bien depuis des années, et la personne ne réalise plus les risques qu'elle prend. Interpeller un travailleur expérimenté concernant sa manière de travailler n'a rien d'évident et peut être mal interprété par le travailleur en question. Le faire est cependant essentiel pour éviter les incidents et accidents du travail. Interpeller ces travailleurs et les coacher sont des éléments importants de la politique de prévention.

Il ne faut pas non plus oublier que ce travailleur expérimenté a également un rôle important à jouer en tant qu'exemple pour les collaborateurs et nouveaux travailleurs, le sensibiliser permet ainsi également de réduire le nombre d'accidents du travail dans le premier groupe.



La force d'un travail conjoint sur la sécurité

Discuter régulièrement des thèmes comme la sécurité, la santé, l'environnement et la qualité montrent qu'en tant qu'employeur, vous attachez réellement de l'importance à ces valeurs au sein de votre entreprise.

Les travailleurs vont ainsi s'influencer mutuellement de manière positive et resteront attentifs. L'intervention d'experts externes peut s'avérer utile pour rendre un sujet plus facile à aborder, comme les fournisseurs d'équipements de protection individuelle, de substances dangereuses, d'outils, d'équipements de travail...

D'autres experts susceptibles d'apporter leur aide sont ceux du service de prévention externe et du service de prévention d'AXA. Ce qui permet d'entretenir la conscience de l'importance d'un travail sécuritaire.

Dirigeants directs, donnez l'exemple

En tant que manager (employeur, membre de la direction, chef de département, supérieur hiérarchique, etc.), il est important de toujours avoir conscience de votre rôle d'exemple. Le comportement à risque d'un responsable est immédiatement remarqué et très rapidement imité. Ce comportement donne le ton. La présence des responsables hiérarchiques lors de la discussion des thèmes comme la sécurité, la santé, l'environnement et la qualité est cruciale pour en assurer la crédibilité. Cette approche apporte une contribution positive à l'ensemble de la politique.



Outils pratiques développés par AXA

Guide de poche sur la sécurité

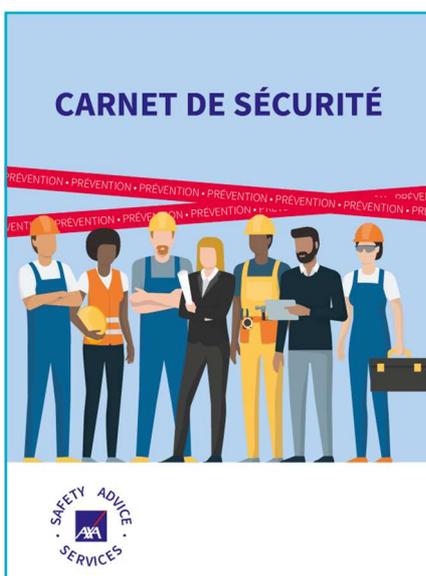


TABLE DES MATIÈRES				
01 ÉTAT D'ESPRIT ET RESPECT DES PERSONNES	02 ORDRE ET PROPRETÉ	03 MANUTENTION MANUELLE	04 MANUTENTION MÉCANIQUE	05 TRANSPALETTE
06 NACELLE ÉLEVATRICE	07 CHARIOT ÉLEVATEUR	08 CHUTES ET GLISSADES	09 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)	10 PRODUITS DANGEREUX
11 ÉLECTRICITÉ	12 MACHINES ET OUTILS	13 CONSIGNATION	14 CIRCULATION INTERNE	15 BUREAU
16 TRAVAIL EN HAUTEUR	17 PICTOGRAMMES	18 TRI DES DÉCHETS- ENVIRONNEMENT	19 HYGIÈNE	20 ASSUETUDES
21 QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL ?	22 CHEMIN DU TRAVAIL	23 QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT SUR LE CHEMIN DU TRAVAIL ?	24 INCENDIE	25 QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?
26 FORMATIONS	27 NUMÉROS UTILILES			

E-learning

AXA Safety Advice Services Learning

Bienvenue sur notre plateforme de formation où vous pourrez découvrir nos différents modules e-learning.

Si vous souhaitez en utiliser un ou plusieurs au sein de votre entreprise, veuillez contacter votre personne de contact pour la prévention ou le secrétariat du service Safety Advice Services adviceservices@axa.be

EN SECURITE SUR LA ROUTE :

Ceinture	En sécurité à vélo vers le travail	Moto	Speed Pedelec	Aut
Non commencé	En cours	Non commencé	Non commencé	Non commencé

EN SECURITE AU TRAVAIL :

Premier pas sécurité	Transport - Module 1	Transport - Module 2	Transport - Module 3
Non commencé	Non commencé	Non commencé	Non commencé

PREMIERS PAS SÉCURITÉ

1 / 38 0001 / 0005

< PREV NEXT >

Dossiers pour divers secteurs d'activités

Ceux-ci contiennent une brochure d'accueil, des fiches sur le poste de travail et du matériel d'information y afférent, notamment des fiches d'instructions.

Secteurs / thèmes :

- Secteur des soins
- Construction
- Automobilistes
- Horeca
- Mobilité/transport
- Distribution
- Travaux de maintenance
- Alimentation
- Métal
- Gestion des déchets
- Logistique

UTILISATION D'UNE PERCEUSE
10 mesures de prévention

1. Contrôlez au préalable le bon état du cordon.
2. Ne travaillez jamais dans un environnement humide.
3. Tenez l'appareil des deux mains.
4. Serrez bien la pièce.
5. Ne retirez jamais les copeaux à la main.
6. Vérifiez la perçuse et retirez la fiche de la prise lorsque vous enlevez la pièce.
7. Ne freinez jamais le mandrin avec la main.
8. Portez des lunettes de sécurité ou un écran facial.
9. Ne portez pas de vêtements amples. Attachez les cheveux longs.
10. Tenez les mains à distance suffisante de la tête du mandrin.

réinventons les assurances des entreprises AXA

Dossiers sectoriels

Déchets, Métal, Logistique, Distribution, Alimentation, Construction, Soins hospitaliers, Horeca

Autres publications

LES PAS AUSSI RAPIDES